



N° 1	Gestion, comptabilité, tarification	1 jour	25 janvier 2024 9h-12h30 / 13h30-17h

Intervenant : Maud BEURRIER, Conseiller technique gestion-tarification-coopération à l'URIOPSS Centre

Coût : 295 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs, décideurs bénévoles, gestionnaires, responsables administratifs et financiers, responsables des ressources humaines.

Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel

Alliance de théorie et d'échanges avec les participants sur leurs pratiques à partir d'un modèle de CPOM. Support d'animation utilisé en vidéo-projection remis sur support papier

Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des acquis en cours de formation : tour de table introductif et final afin d'identifier les attentes en amont et d'évaluer les questions restées en suspens en aval.

Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes

Capacité maximum : 15 personnes

Contact : formation@uriopss-centre.fr

Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Permettre au participant de disposer d'une information claire sur le Contrat Pluriannuel (pluri-établissements), voire pluri-financeurs (CPOM Tripartite) d'Objectifs et de Moyens, outils d'allocation de ressources, mais aussi et surtout des objectifs en termes de projets.
- Mesurer les avantages et inconvénients de ce nouveau support qui peut remplacer, voire supprimer les procédures budgétaires classiques.
- Appréhender les avantages et inconvénients ainsi que les zones de vigilances de cette démarche

Programme

- Les bases légales et réglementaires : démarche volontaire ou imposée ?
 - o Evolution du cadre juridique
 - o Le CPOM : un contrat entre l'association et un ou plusieurs financeurs :
 - Pluri-annualité
 - Pluri-établissements
- La clarification des objectifs à contractualiser et la place du projet associatif et d'établissement, en lien avec les schémas : volet stratégique du CPOM.
 - o Les grandes étapes d'élaboration d'un CPOM
 - o Les outils nécessaires à la préparation et la négociation d'un CPOM
 - o Le diagnostic préalable
 - La gestion des ressources humaines
 - Les objectifs budgétaires et financiers
- La contractualisation
 - o Contenu et structuration d'un CPOM
 - o Comment passer de l'état des lieux aux fiches actions (déterminer les valeurs cibles)
 - o Les points incontournables
- Un budget pour 5 Ans : l'EPRD
 - o Réactualisation du budget : comment déterminer le BBZ (budget base « 0 »)
 - o Les 3 derniers comptes administratifs : base de référence
 - o La fixation tarifaire sous forme de dotation globale (commune à plusieurs établissements)
 - o L'EPRD : le cadre budgétaire et financier du CPOM
 - o Les indicateurs clés d'analyse financière

